

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02417

Numéro SIREN : 844 444 059

Nom ou dénomination : FONCIERE ET DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005359

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **NÎMES**



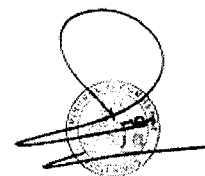
1126552

Dénomination : FONCIERE ET DEVELOPPEMENT
Adresse : 12 avenue de la Dame ZONE EURO 2000 30132
Caissargues -FRANCE-

n° de gestion : 2018B02417
n° d'identification : 844 444 059

n° de dépôt : A2019/005359
Date du dépôt : 23/05/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
29/04/2019



1126552

FONCIERE ET DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 12 avenue de la Dame, Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES
844 444 059 RCS NIMES

REÇU 23 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2019

18B2417
A5359

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-neuf avril,
A 9h30,

Les associés de la société FONCIERE ET DEVELOPPEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège sis 12 avenue de la Dame, Zone Euro 2000, 30132 CAISSARGUES, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent BASTIDE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Pierre LOZANO et Madame Dorothee BRAVARD, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jérémy LUGAGNE est désigné comme secrétaire.

En présence de la société PhL Invest, représentée par Monsieur Philippe LECHALIER.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée l'ensemble des documents prescrits par la loi et les règlements.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée la société **PhL Invest**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 1089, chemin du Carreau de Lanes, 30900 NIMES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 847 533 718, représentée par son gérant, Monsieur Philippe LECHALIER.

En sa qualité de Directeur Général, la société PhL Invest disposera des pouvoirs qui sont conférés au Directeur Général par les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Philippe LECHALIER, au nom de la société PhL Invest, qu'il représente, entrant en séance, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RÉOLUTION

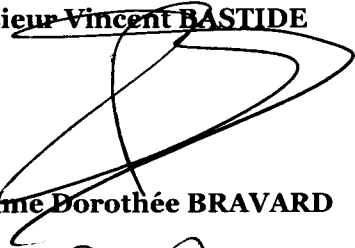
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

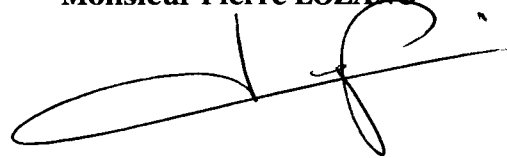
~~Monsieur Vincent BASTIDE~~



Madame Dorothée BRAVARD



Monsieur Pierre LOZANO



Monsieur Jérémie LUGAGNE



La société **PhL Invest**

Représentée par Monsieur Philippe LECHALIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

